

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION

**Rapport présenté à la 77^e Session générale du Comité international de l'OIE
Paris, 24 - 29 mai 2009**

1. Introduction

Le Professeur Stuart Slorach, Président du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production, présente les activités de son Groupe.

Le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production (désigné ci-après sous le nom de Groupe de travail) a été créé en 2002, suite à la demande du Comité international de l'OIE qui souhaitait renforcer l'action de l'Organisation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et renforcer la collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius (CAC). Le rôle du Groupe de travail est de coordonner les activités de l'OIE dans ce domaine et de conseiller le Directeur général de l'OIE et les commissions spécialisées concernées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la huitième fois, au siège de l'OIE, du 4 au 6 novembre 2008. Le texte qui suit est une synthèse des principales discussions et conclusions de la réunion : le compte rendu intégral a été inclus dans le rapport de la réunion de mars 2009 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (désignée ci-après sous le nom de la Commission du Code). Ce rapport a été distribué à tous les Délégués de l'OIE et publié sur le site Web de l'Organisation (www.oie.int).

Après avoir pris connaissance des activités récentes de l'OIE, du Codex Alimentarius, de la FAO et de l'OMS liées à son domaine d'intérêt, le Groupe de travail a traité des questions évoquées ci-après.

2. Guide des bonnes pratiques d'élevage de l'OIE et de la FAO visant à assurer la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale

Le texte pour le guide des bonnes pratiques d'élevage de l'OIE et de la FAO visant à assurer la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale a été définitivement mis au point et publié par la FAO sous la forme d'un fascicule rédigé en anglais, en français et en espagnol. Il a été également publié dans le Bulletin de l'OIE (n° 2008-3). Le Groupe de travail a discuté de la possibilité de poursuivre le travail en élaborant, par exemple, un guide des bonnes pratiques dans des secteurs spécifiques. La FAO a, toutefois, déjà produit plusieurs guides de bonnes pratiques ayant trait à des secteurs précis, et continuera à travailler à l'élaboration de guides qui s'adresseront plus particulièrement aux pays en voie de développement, et à étudier différents systèmes de production (par exemple, au niveau commercial / du village), produits spécifiques (viande / lait / œufs) et espèces animales (ruminants / porcs / volailles). En conséquence, le Groupe de travail n'a pas estimé qu'il soit hautement prioritaire que l'OIE élabore d'autres guides pour le moment, préférant attendre les réactions des Membres par rapport au Guide des bonnes pratiques d'élevage.

3. Identification et traçabilité des animaux

Le chapitre 4.2. relatif à la conception et mise en œuvre de systèmes d'identification visant à assurer la traçabilité animale figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (désigné ci-après sous le nom de *Code terrestre*) a été adopté durant la 76^{ème} Session générale en mai 2008. Aucun travail spécifique supplémentaire n'est prévu pour le Groupe *ad hoc* qui a mis au point le chapitre 4.2., mais de nouvelles questions peuvent surgir de la Conférence internationale de l'OIE sur l'identification et la traçabilité des animaux qui doit se dérouler du 23 au 25 mars 2009 à Buenos Aires. Pour la Commission du Codex Alimentarius et la FAO, cette conférence revêt une grande importance. Le Groupe de travail a accepté de réétudier la nécessité de travaux normatifs additionnels en matière d'identification et de traçabilité des animaux lors de sa prochaine réunion en novembre 2009, à la lumière des discussions de la conférence.

4. **Révision des modèles de certificats vétérinaires de l'OIE**

Le Groupe de travail a noté que le chapitre 5.10. du *Code terrestre* relatif aux modèles de certificats vétérinaires de l'OIE pour le commerce international d'animaux vivants, d'œufs à couvrir et de produits d'origine animale a été adopté lors de la 76^{ème} session en mai 2008. Il a été indiqué que les propositions de modèles de certificats vétérinaires génériques du Codex seraient mises en discussion à la réunion du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires en novembre 2008, et étaient conçues pour garantir une cohérence avec le travail de l'OIE.

5. **Alimentation des animaux terrestres**

La Commission du Code a examiné les commentaires des Membres sur le projet de chapitre sur la maîtrise des dangers sanitaires et zoonosaires liés à l'alimentation animale destiné au *Code terrestre* et a accepté les recommandations faites par le Groupe de travail lors de leur réunion de novembre 2007. Le projet révisé qui sera annexé au rapport d'octobre 2008 de la Commission du Code sera envoyé aux Membres pour considération et le texte sera proposé à l'adoption au cours de la 77^{ème} Session générale de l'OIE en mai 2009. Le Groupe de travail a pris note du fait qu'il sera décidé, lors de la 32^{ème} Session de la Commission du Codex en juin 2009, de la possibilité de nouveaux travaux liés à l'alimentation des animaux.

L'OIE rédigera des recommandations sur l'alimentation des animaux dont la chair et les produits ne sont pas destinés à la consommation humaine (animaux de compagnie par exemple) en 2009. Le Groupe de travail s'est déclaré favorable à ce nouveau domaine de travail et a demandé que les membres soient tenus informés des avancées et invités à réviser le texte pour les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments. Il a également souligné le risque potentiel que des contrôles portant sur l'utilisation de matières premières et autres ingrédients utilisés dans la composition d'aliments pour animaux de compagnie fassent défaut, que les aliments destinés à la consommation humaine puissent être contaminés par des ingrédients ou matières destinés à entrer dans la composition d'aliments pour animaux de compagnie et que dans certaines situations des êtres humains consomment des aliments destinés aux animaux de compagnie.

6. **Alimentation des animaux aquatiques**

Le texte des lignes directrices pour la maîtrise des dangers pour la santé des animaux aquatiques liés aux aliments destinés à l'aquaculture destiné à être intégré à l'annexe 3.5.1. du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (désigné ci-après sous le nom de *Code aquatique*) été adopté à la 76^{ème} Session générale en mai 2008. Ce texte porte sur la santé des animaux aquatiques mais non sur les questions de sécurité sanitaire des aliments. La Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (ci-après désignée sous le nom de Commission des animaux aquatiques) a recommandé que l'OIE envisage d'étendre sa mission afin d'étudier les implications de la sécurité sanitaire des aliments pour les animaux aquatiques et les produits d'animaux aquatiques. Les sujets devant éventuellement être abordés comprennent l'identification et la traçabilité, la biotechnologie et l'antibiorésistance, mais la première priorité de l'OIE sera de prodiguer des conseils sur les implications de la sécurité sanitaire des aliments sur l'alimentation des animaux aquatiques. L'OIE prévoit de réunir un groupe *ad hoc* pour mettre ce texte au point. Ce groupe fera un compte rendu au Groupe de travail et les textes seront ensuite présentés à la Commission des animaux aquatiques afin d'être éventuellement inclus dans le *Code aquatique*. Le Groupe de travail a accepté de réviser le projet de texte préparé par le groupe *ad hoc* et le Secrétariat du Codex est disposé à participer au groupe *ad hoc* afin d'assurer une cohérence par rapport au travail de la Commission du Codex.

7. **Salmonellose**

Le Groupe de travail a noté que lors de sa réunion d'octobre 2008, la Commission du Code avait réexaminé les commentaires des Membres sur un projet de chapitre destiné au *Code terrestre* relatif à la détection, à la maîtrise et à la prévention des infections à *Salmonella* spp. chez les volailles et qu'elle publierait le texte révisé afin que les Membres puissent faire des commentaires et en vue de son adoption lors de la 77^{ème} Session générale en mai 2009. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission du Code envisage d'inclure le texte qui suit dans ce chapitre, article X.X. 5, comme nouveau point après l'actuel point 6 : « Alors que la bactérie *Salmonella* contamine en général les bandes de volailles par le biais d'un certain nombre de sources (environnementales), *S. Enteritidis* se caractérise par ses modalités de transmission ovarienne. Les pays fixent des objectifs afin d'éradiquer (ou de diminuer de manière significative) *Salmonella* Enteritidis des bandes destinées à la production d'œufs au travers d'une politique d'éradication guidée dès l'extrémité de la pyramide de production, c'est-à-dire depuis les bandes de grands-parents jusqu'aux bandes de volailles de rente en passant par les bandes de volailles de reproduction. »

Le Groupe de travail a souligné que la Commission du Code a reçu un grand nombre de commentaires de la part des Membres sur la révision du chapitre 6.3., intitulé Procédures d'hygiène et de sécurité sanitaire dans les élevages de volailles reproductrices et les couvoirs, et que ces commentaires avaient été transmis au Groupe *ad hoc* sur la salmonellose afin qu'il les examine durant sa réunion de février 2009. Le Groupe de travail s'est engagé à faire le point sur un nouveau texte dès qu'il sera disponible. Il a également recommandé que l'OIE continue à collaborer avec la Commission du Codex sur l'hygiène alimentaire, plus particulièrement sur différents aspects de la sécurité sanitaire des aliments en matière de salmonellose et de campylobactériose.

La FAO, l'OIE et la Banque mondiale ont mis au point un rapport sur la biosécurité pour la volaille qui a été présenté lors de la sixième Conférence ministérielle internationale sur la grippe aviaire et pandémique (<http://www.imcapi2008.gov.eg/>). Ce travail sera suivi de près afin de tester, sous diverses conditions, différentes mises en œuvre possibles de mesures de biosécurité dans les pays en développement. La faisabilité/acceptabilité des différentes options et leur rapport coût efficacité seront étudiés afin d'élaborer des lignes directrices spécifiques sur ce qui peut être mis en œuvre conformément aux normes de l'OIE dans les pays en développement et ce, dans le cadre de divers systèmes de production

8. **Antibiorésistance**

Le Groupe de travail a été informé du travail accompli par l'OIE au cours des cinq dernières années sur la question de l'antibiorésistance ainsi que du travail de l'OIE visant à aider les pays à appliquer une législation efficace pour assurer la qualité des produits thérapeutiques vétérinaires. La prochaine Conférence régionale de l'OIE sur les produits thérapeutiques vétérinaires doit se dérouler au Moyen-Orient à la fin de l'année 2009. Lors de la deuxième Session du Groupe intergouvernemental spécial ad hoc du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (qui s'est tenue à Séoul en République de Corée, du 20 au 24 octobre 2008), il a été décidé d'un commun accord de regrouper trois documents du Codex (relatifs aux lignes directrices pour l'évaluation des risques, la création de profils de risques et la gestion des risques liés aux microorganismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire) en un seul document intitulé « Avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire ». Le document sera remanié par un groupe de travail dont les membres communiqueront par voie électronique et la version révisée sera ensuite diffusée afin d'être commentée à l'étape 3; elle sera de nouveau révisée lors de la troisième Session du Groupe de travail qui aura lieu à Séoul en République de Corée, en octobre 2009. Le Groupe de travail a encouragé l'OIE à poursuivre son étroite collaboration avec la Commission du Codex, la FAO, l'OMS et le VICH sur l'important dossier de la résistance antimicrobienne.

9. **Biotechnologies**

À l'avenir, le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur les biotechnologies sera divisé en deux groupes distincts : l'un axé sur la vaccinologie et l'autre sur les tests de diagnostic moléculaire. Les questions prioritaires qui devront être traitées par le Groupe *ad hoc* sur la vaccinologie, qui s'est réuni pour la première fois en novembre 2008, porteront sur l'utilisation de vaccins issus des biotechnologies chez les animaux. L'OIE examinera d'abord les implications de la biotechnologie pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale. Le Groupe de travail a fait observer qu'une vaste expertise scientifique serait nécessaire pour étudier les implications possibles, en matière de sécurité sanitaire des aliments, des vaccins issus des biotechnologies, incluant à la fois des experts en vaccins et des experts en santé humaine. Ce travail pourrait être accompli au moyen de la procédure interne à l'OIE de mise en place d'un groupe *ad hoc* ou selon une autre procédure, telle qu'une réunion d'experts tripartite de l'OIE, la FAO et l'OMS. Quelle que soit l'approche adoptée, l'aspect essentiel à prendre en considération portera sur la participation d'experts qualifiés à cette procédure. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO, l'OIE et l'OMS s'engagent toutes à désigner des experts compétents pour accomplir ce type de travail.

Le Groupe de travail a été informé que la FAO et l'OMS organiseront une réunion d'experts sur la nanotechnologie dans l'alimentation et l'agriculture, devant avoir lieu à Rome au début de l'année 2009 et a recommandé que, dans la mesure où les questions de sécurité sanitaire des aliments liées à l'utilisation de nanotechnologie dans les vaccins à usage vétérinaire sont concernées, l'OIE et le Groupe de travail soient impliqués.

10. **Étude de la Banque mondiale – Gestion des animaux d'élevage et des déchets d'abattoir**

Le Groupe de travail a été informé des discussions ayant eu lieu à la réunion de juin 2008 portant sur le projet de la Banque mondiale relatif à la gestion des animaux d'élevage et des déchets d'abattoir.

11. **Programme de travail pour 2009**

Le Groupe de travail a estimé qu'il avait réalisé en grande partie la plupart des objectifs fixés lors de sa première réunion et que le moment était venu de réexaminer son mandat ainsi que son modus operandi en vue de garantir son adéquation permanente aux besoins exprimés par les Membres de l'OIE. Le Groupe de travail a demandé que le Directeur général prépare un document de discussion sur l'identification des agents pathogènes d'importance prioritaire pour les activités de normalisation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production. Le Groupe de travail a accepté de procéder, avant sa réunion de novembre 2009, à la révision du mandat et du modus operandi, opération qui se matérialisera par l'échange de courriers électroniques et l'organisation de discussions au moyen des téléconférences.

Le Directeur général a approuvé la proposition du Groupe de travail de diffuser les rapports de ses réunions rapidement après leur approbation par la Commission du Code. Ceci permettrait aux points focaux désignés dans les Pays et Territoires Membres, notamment ceux responsables des questions liées à la santé publique vétérinaire, de recevoir le rapport dans de meilleurs délais.

Le Programme de travail pour 2009 comprend a) des questions horizontales (identification et traçabilité des animaux, antibiorésistance, bonnes pratiques d'élevage, alimentation des animaux terrestres et des animaux aquatiques, biotechnologies, et analyse des risques à l'importation), b) des textes de l'OIE portant sur des maladies spécifiques (brucellose, salmonelloses chez les volailles, campylobactériose chez les poulets de chair et identification des agents pathogènes prioritaires pour des activités de normalisation et c) la poursuite du renforcement des relations entre l'OIE et le Codex. La prochaine réunion du Groupe de travail est prévue au siège de l'OIE du 3 au 5 novembre 2009.